



FONDS RELÈVE

Une aide financière non remboursable bénéfique en soutien à la relève d'entreprise!

Le Fonds Relève permet au repreneur de bénéficier d'une source de capitalisation additionnelle pour favoriser la réussite de son projet.

Il constitue un levier financier important auprès des autres créanciers.

Le ou les promoteurs doivent s'inscrire dans une démarche visant la transmission de la direction et de la propriété d'une entreprise sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup en acquérant une participation d'au moins 25 % de la valeur de l'entreprise existante ou de ses actifs en vue d'en prendre la relève.

Montant maximal par projet

Le moindre de 5 % du coût du projet ou 10 000 \$.

L'aide financière doit être liée obligatoirement à deux autres formes d'aide remboursable du CLD, soit les prêts FLI Relève sans intérêts et le FLI/FLS régulier.

Pour de plus amples renseignements

Consulter la Politique d'investissement du Fonds Relève au www.cldiviereduloup.com ou contacter un conseiller du CLD.